

Epargne prénuptiale

Dès l'année de leurs 14 ans, préparez-les à prendre le meilleur départ dans la vie à deux

Dès que votre fils/fille atteint son quatorzième anniversaire vous pouvez, grâce à votre Mutualité Neutre, lui constituer un joli pécule en vue de son mariage ou de sa cohabitation.

Comment épargner?

- Vous pouvez l'inscrire à l'Epargne Prénuptiale dès l'année de ses 14 ans et jusqu'à ses 27 ans.
- Vous cotisez à l'épargne prénuptiale de € 18 à € 48 par an jusqu'à son mariage ou sa cohabitation (au plus tard jusqu'à l'âge de ses 30 ans).⁽¹⁾

Mariage ou cohabitation, préparez-le/la à prendre le meilleur départ dans la vie à deux.

Quels sont ses avantages ?

- Il/elle recevra le capital épargné majoré d'intérêts allant de 15 à 170 %, selon la durée de l'épargne.⁽²⁾

De plus, après 3 années minimum d'affiliation, il/elle recevra:

- Une prime d'accroissement allant de € 50 à € 160, ainsi qu'une prime de fidélité de € 50 à € 150 si cette épargne a été constituée aux Mutualités Neutres.

⁽¹⁾ Si vous décidez de mettre fin à son affiliation ou vous versez moins de 18 euros pendant 1 an: automatiquement, il/elle sera remboursé du capital épargné, majoré d'un intérêt composé de 2,75 %.

⁽²⁾ Cette prime vaut pour autant que vous ayez épargné le maximum chaque année. Dans le cas contraire, les primes sont réduites au prorata de l'épargne réelle.

A l'âge de 30 ans et il/elle n'est ni marié ni cohabitant

Quels sont ses avantages ?

Il/elle recevra le capital épargné majoré d'intérêts allant de 15 % à 120 %, selon la durée de l'épargne.⁽²⁾

De plus, après 3 années minimum d'affiliation, il/elle recevra:

- Une prime d'accroissement allant de € 25 à € 80, ainsi qu'une prime de fidélité de € 50 à € 150 si cette épargne a été constituée aux Mutualités Neutres.

Pour plus de détails, consultez le tableau ci-joint. N'hésitez pas à consulter votre agent de la mutualité.

Dans ce tableau nous considérons que l'épargnant verse chaque année 48 euros (le montant maximum).

AVANTAGES ACCORDÉS À PARTIR DU 01/01/2007 POUR TOUS LES NOUVEAUX MEMBRES

Affiliation	Epargne*	Intérêts en cas de mariage ou de cohabitation	Prime Accroissement	Prime de fidélité	Total en cas de mariage ou cohabitation	Intérêts pour les 30 ans ou décès	Prime Accroissement	Prime de fidélité	Total pour les 30 ans et décès
1 ^{er} versement	48,00	-	-	-	48,00	-	-	-	48,00
1 an	96,00	15%	-	-	110,40	15%	-	-	110,40
2 ans	144,00	20%	-	-	172,80	20%	-	-	172,80
3 ans	192,00	65%	50,00	50,00	416,80	30%	25,00	50,00	324,60
4 ans	240,00	70%	50,00	50,00	508,00	40%	25,00	50,00	411,00
5 ans	288,00	75%	50,00	50,00	604,00	45%	25,00	50,00	492,60
6 ans	336,00	85%	50,00	100,00	771,60	50%	25,00	100,00	629,00
7 ans	384,00	90%	50,00	100,00	879,60	55%	25,00	100,00	720,20
8 ans	432,00	100%	50,00	100,00	1 014,00	60%	25,00	100,00	816,20
9 ans	480,00	105%	50,00	100,00	1 134,00	65%	25,00	100,00	917,00
10 ans	528,00	110%	100,00	100,00	1 308,00	70%	50,00	100,00	1 047,60
11 ans	576,00	115%	110,00	150,00	1 498,40	75%	55,00	150,00	1 213,00
12 ans	624,00	125%	120,00	150,00	1 674,00	80%	60,00	150,00	1 333,20
13 ans	672,00	135%	130,00	150,00	1 859,20	90%	65,00	150,00	1 491,80
14 ans	720,00	145%	140,00	150,00	2 054,00	100%	70,00	150,00	1 660,00
15 ans	768,00	155%	150,00	150,00	2 258,40	110%	75,00	150,00	1 837,80
16 ans	816,00	170%	160,00	150,00	2 513,20	120%	80,00	150,00	2 025,20

Attention:

Les primes valent pour autant que vous ayez épargné le maximum chaque année. Dans le cas contraire, toutes les primes sont réduites au prorata de l'épargne réelle.

Cohabitants:

La date prise en considération lors du calcul et de l'introduction de la preuve est bien évidemment la date mentionnée sur l'acte de cohabitation légale délivrée par l'administration communale.

Cet aperçu n'a qu'une valeur informative. Pour une description précise des droits et conditions, seuls les statuts de l'Union Nationale des Mutualités Neutres sont valables, documents que vous pouvez obtenir auprès de votre mutualité sur simple demande ou consulter sur le site Internet.



BULLETIN D'INSCRIPTION

(Remplir en majuscules s.v.p.)

Renseignements concernant l'enfant:

Nom : _____
Prénom : _____
N° du registre national : _____
Rue : _____
N° : _____ boîte : _____
Code postal : _____ Localité : _____
Date : _____

Signature _____

Renseignements concernant le souscripteur pour les enfants de - de 18 ans ou pour ceux qui ne cotisent pas eux-mêmes (parents, grands-parents, autres).

Nom : _____
Prénom : _____
Rue : _____
N° : _____ boîte : _____
Code postal : _____ Localité : _____
N° de tél. : _____
Date : _____
Signature _____

Mode de paiement

1. par virement
2. au guichet de la mutualité
3. par domiciliation

Période

1. trimestrielle **Montant** 12 euros
2. semestrielle 24 euros
3. annuelle 48 euros
4. autre montant (de 18 euros à 48 euros)

 **Les Mutualités Neutres**
VOTRE LIBERTE, VOTRE SECURITE